

LA CELLE SAINT-CLOUD
LES CELLOIS S'EXPOSENT...
9^{ème} édition

EXPOSITION du 15 au 24 juin 2012
Salons de l'Hôtel de Ville
Vernissage : jeudi 14 juin 2012 à 19 heures

Invitée d'honneur : Maria FONTES

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

- L'exposition est ouverte aux **peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs, photographes** (professionnels ou amateurs) **habitant exclusivement LA CELLE SAINT-CLOUD et présentant un justificatif de domicile.**
- Il n'y aura pas de sélection et il ne sera perçu aucun droit d'accrochage
- Pour les artistes peintres, dessinateurs, sculpteurs, graveurs : **2 œuvres par artiste**
- Pour les photographes : **une série de 4 photos maximum** sans limite de format
- L'inscription se fera à l'aide du bulletin ci-joint à **nous retourner avant le 23 mai 2012** par courrier au Service des Affaires Culturelles- Expositions ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTATION

- Les œuvres seront libres de thème et de tendance
- Elles devront porter au dos lisiblement inscrits, le nom et l'adresse de l'artiste, le titre de l'œuvre et être munies d'un système d'accrochage
- Les toiles (**format limité à 50 Figure - 116 x 89 cm**) seront présentées sous cache-clois ou monture américaine
- Les dessins et photographies seront présentés sous cadre rigide (seuls les verres incassables seront autorisés)

ASSURANCE

- Aucune assurance pour les œuvres exposées ne sera contractée par la Mairie de La Celle Saint-Cloud

DÉPÔT DES ŒUVRES (accès par l'entrée « THEATRE MUNICIPAL »)

- Il aura lieu dans les Salons d'expositions de l'Hôtel de Ville le :

Jeudi 7 juin de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

RETRAIT DES ŒUVRES

Dimanche 24 juin en fin de manifestation (à partir de 18 h)
Et le lundi 25 juin de 9 h à 12 h et 14 h – 17 h 30

RÉCOMPENSES

- Un jury composé de 5 membres (artistes et membres de la municipalité nommés par le Conseil Municipal) décernera 2 prix :
- Le Prix de la Ville pour un montant de 500 €. L'auteur de l'œuvre récompensée sera invité d'honneur de la prochaine biennale « Les cellois s'exposent ».
- Le Prix « jeune talent » pour un montant de 300 € pour un artiste ayant moins de 30 ans ou 30 ans en 2012.
- Un PRIX DU PUBLIC désignera l'œuvre qui a remporté le plus grand nombre de suffrages (un seul prix). Il sera remis à l'artiste une médaille de la Ville.

L'ORGANISATEUR (Ville de La Celle Saint-Cloud – Service des affaires culturelles)

- Prend à sa charge l'édition d'une affiche pour annoncer l'exposition et de cartons d'invitation au vernissage (il en sera remis 10 à chaque exposant au moment du dépôt des œuvres)
- Assure l'accrochage et le gardiennage des Salons d'expositions
- Réalise un catalogue sous forme de liste des exposants tenu à la disposition de visiteurs
- Les œuvres pourront être vendues sous la seule responsabilité de l'artiste
- **Le vernissage aura lieu le jeudi 14 juin 2012 à 19 heures**

Le Maire,



Olivier DELAPORTE
Vice-président du Conseil général

Pour tout renseignement s'adresser à :
Service des affaires culturelles - 01 30 78 10 75

P.J. un bulletin d'inscription

LA CELLE SAINT-CLOUD
Salons de l'Hôtel de Ville

Exposition

LES CELLOIS S'EXPOSENT...

Du 15 au 24 juin 2012

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier **avant le 23 mai 2012** au :
Service des affaires culturelles - Expositions - Hôtel de Ville
Ou à déposer à l'accueil de l'Hôtel de Ville
78170 LA CELLE SAINT-CLOUD

NOM, prénom.....

Adresse.....

Quartier..... Tél.....

Mail

Année de naissance.....

Discipline (peinture, sculpture, dessin, photographies) :

Œuvres exposées :

1- Titre..... 2- Titre.....

Technique..... Technique.....

Prix de vente (facultatif)..... Prix de vente (facultatif).....

Photographies

Nombre de photos présentées.....

Titre du thème.....

Prix de vente (préciser par thème ou par photo).....

La vente des œuvres se fait directement avec l'artiste

Organisation de l'exposition « LES CELLOIS S'EXPOSENT... »

Règlement – Composition du jury – Prix

Dans le cadre des expositions de la saison culturelle 2011-2012, il est prévu d'organiser une exposition « LES CELLOIS S'EXPOSENT... » qui se déroulera du 15 au 24 juin 2012 dans les salons d'expositions de l'Hôtel de ville.

Le règlement de cette exposition (joint en annexe) précise les conditions de participation et les modalités d'organisation.

Il est proposé la composition du jury suivante :

- | | |
|--|--|
| - Mme Florence NAPOLY, maire adjoint à la culture, à l'animation de la ville et à la communication | |
| - Mme Anne-Sophie MARADEIX | Conseiller(e) municipal(e) |
| - Maria FONTES | Invitée d'honneur |
| - Monsieur Louis BASSIEGE | Artiste peintre |
| - M. Jean-François OUDRY | Professeur d'arts plastiques à l'ASSARTX |

Ce jury sera appelé à décerner « le Prix de la ville » pour un montant de 500 € TTC et le Prix « jeune talent » pour un montant de 300 € TTC.

Un prix du public désignera l'œuvre qui a remporté le plus grand nombre de suffrages. Il sera remis au lauréat une médaille de la Ville.

Vu l'avis favorable de la commission d'animation de la ville réunie le 29 novembre 2011,

Projet de délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant qu'il convient d'arrêter les conditions d'organisation du Salon « Les Cellois s'exposent »,

Vu l'avis émis par la commission d'animation de la ville réunie le mardi 29 novembre 2011,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré

Décide

- de donner son accord à l'organisation du Salon « Les Cellois s'exposent » du 15 au 24 juin 2012
- D'approuver le règlement ci-joint
- D'arrêter la composition du jury comme indiqué ci-dessus
- De fixer le montant « Prix de la ville » à 500 € TTC et le montant du prix « jeune talent » à 300 € TTC.
- De décerner au lauréat du « Prix du public » la médaille de la Ville.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois de la dernière en date de ces deux formalités.